

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du vendredi 02 avril 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Jocelyne ANTOINE
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Sonia ANTONIN, Jocelyne ANTOINE, Sabine ARTISSON, Oriane CHARPENTIER, Bruno CUNY, Jean-François HEINTZMANN, Stéphanie HENRY, Fabrice JACQUEMOT, Loïc MAIRE, Danièle MOREAU
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Alain ROBERT <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Oriane CHARPENTIER

En préambule, Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier conseil municipal. A l'unanimité, le procès verbal du 18 février 2021 est approuvé.

Ordre du jour:

- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation du résultat
- Vote des taxes
- Subventions
- Budget primitif 2021
- Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le vote des taxes et l'ajout des points suivants:

- Protection de la messagerie électronique de la mairie
- Point sur le règlement du columbarium

Le Conseil accepte.

Objet: Approbation du compte administratif 2020 - DE_2021_013

Le Conseil Municipal de Senon, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix, Madame le Maire ne prenant pas part au vote, approuve le Compte Administratif 2020 présenté par Madame Le Maire ainsi qu'il suit :

Résultat exercice 2020 – Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 155 143.93 €
Recettes de fonctionnement : 163 863.82 €
Excédent de fonctionnement : 8 719.89 €

Résultat exercice 2020 – Investissement :

Dépenses d'investissement : 110 059.48 €
Recettes d'investissement : 59 985.88 €
Déficit d'investissement : - 50 073.60 €

Résultats:

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 92 048.90 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : 267 543.97 €
Résultat de clôture au 31/12/2020 : 175 495.07 €

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Approbation du compte de gestion 2020 - DE 2021_014

Madame Le Maire précise que le compte administratif est en parfaite adéquation avec le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2020 à l'unanimité.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Affectation du résultat - DE 2021_015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- 175 495.07 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 92 048.90 euros au compte 1068 (recette d'investissement)

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Subvention aux membres mineurs d'une association - DE 2021_016

Madame Le Maire propose d'accorder une subvention de 15 € aux enfants mineurs qui fréquentent une association extérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 15 euros aux enfants mineurs qui fréquentent une association
- Dit que la subvention sera versée à l'association sur demande de l'association.
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget à l'article 6574.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Subvention aux associations - DE 2021_017

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations:

- ADMR de Spincourt: 100 euros
- Souvenir Français: 50 euros
- Stessy SCHMUNIG (Forain): 100 €
- Romain THIEBAUT (Forain): 100 €
- Dimitri GARETTE (Forain): 100 €

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Subvention pour sortie scolaire - DE 2021 018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour l'année 2021, que les sorties scolaires seront subventionnées à hauteur de 30 euros par enfant résidant dans la commune.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Vote du budget primitif 2021 - DE 2021 019

Madame le Maire propose un budget primitif de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes de 337585.07 € et un budget primitif d'investissement équilibré en recettes et en dépenses de 473710.09€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 proposé par Madame le Maire.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Adhésion à un système de protection pour la messagerie de la mairie - DE 2021 020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Mailinblack d'un montant de 249 € H.T. pour la protection de la messagerie de la mairie.

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Point sur le règlement du columbarium

Suite à la demande d'une personne extérieure à la Commune d'obtenir une concession au columbarium, et ne répondant pas aux critères du règlement existant, le conseil municipal est interrogé sur l'opportunité de modifier le règlement.

Le Conseil Municipal souhaite reporté ce point à une séance ultérieure.

Séance levée à 22h45

NOM	SIGNATURE
ANGONIN Sonia	
ANTOINE Jocelyne	
ARTISSON Sabine	
CHARPENTIER Oriane	
CUNY Bruno	
HEINTZMANN Jean-François	
HENRY Stéphanie	
JACQUEMOT Fabrice	
MAIRE Loïc	
MOREAU Danièle	
ROBERT Alain	Excusé